



**DEMANDEUR :**

ADMINISTRATION COMMUNALE  
Madame BAAR Aline  
Employée d'administration  
Rue du Chaudfour, 108  
6860 LEGLISE

ENTRÉE LE

20 NOV. 2012

Liège, le 23 novembre 2012

**RAPPORT D'ANALYSE : E/12 3364**

**DEMANDE :**

Objet : analyse d'un échantillon d'eau de distribution.

Date : 20/11/2012.

Référence : D20/11/2012.

**PRELEVEMENT(S) :**

1 échantillon prélevé par nos soins le 20/11/2012.

Identification : tableau I.

Réception au laboratoire : 20/11/2012.

**ESSAI(S) :**

Dossier traité : du 20/11/2012 au 23/11/2012.

Résultats : tableau II.

Département Qualité

**ISERENTANT S.**

Directrice du laboratoire

**PIERRE B.**

laboratoires

Château du Barbou, 4  
4020 LIEGE  
Tél : +32 (0)4 344 79 66  
Fax : +32 (0)4 344 79 95  
www.provincedeliege.be  
N° d'entreprise: 0207.725.104

Directrice: M.-A.de Schaetzen  
Responsable Qualité : I. Hubin

**TABLEAU I : Identification échantillon(s).**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	Zone 6: Geneveaux	A.C. de Leglise	Rue du Couvent, 11 - Robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore

**TABLEAU II: Résultats.**

01-0 : Zone 6: Geneveaux

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Germes aérobies totaux à 22°C (#)	10	/ml	-----	(**)	IME-OPA-800
Bactéries coliformes (#)	2	/100ml	-----	0	IME-OPA-802/2
Escherichia coli (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-802/2
Entérocoques intestinaux (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-804

(\*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau – Annexe réglementaire 31.

(\*\*) Les résultats doivent être acceptables pour le consommateur, être comparés aux précédents et ne subir aucun changement anormal dans le temps.

#) : Essai accrédité

**REMARQUES :**

Le laboratoire est accrédité BELAC pour le prélèvement ponctuel des eaux de piscine et des eaux de distribution au robinet.

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Les incertitudes de mesures (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport d'échantillonnage le cas échéant sont disponibles sur simple demande.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique

- 10 jours ouvrables après l'envoi du rapport pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport .